



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2025**

Le Conseil d'administration s'est réuni le quinze du mois d'avril deux mil vingt-cinq à 18h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, membres nommés.

Secrétaire de séance : Mme BONNARDET Marlène

Absents excusés :

M. AGUERRE Roger

Mme GRACIET Danièle

Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier

Mme HIRIBARREN Marie

Mme MEILLEURAT Martine

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme THOMAS Nélize

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 11 avril 2025

Nombre de membres présents : 10

Date d'affichage : 11 avril 2025

Nombre de membres ayant pris part au vote : 11

Pour : 11 Contre : Abstention :

Délibération n° 2025/08

Mise à jour tableau des emplois – cadre des infirmiers territoriaux

M le Président rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il précise que les personnels paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) ayant opté dans le cadre de l'article 37 de la loi n°2010-751 pour le maintien dans les corps placés en voie d'extinction bénéficient d'une possibilité d'intégrer sur concours réservé sur titre les corps de catégorie hiérarchique A.

Il ajoute que le C.C.A.S compte dans ces effectifs 2 agents concernés par ce dispositif et propose donc la création de 2 emplois correspondants à compter du 1^{er} juin 2025.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique A.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emplois	Grades associés	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Infirmiers	Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux	A	2	Temps complet

M. le Président propose en conséquence la suppression de 2 postes d'infirmiers de cadre d'emploi d'infirmiers de classe supérieure de catégorie B à temps complet au 31 mai 2025.

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

APPROUVE la création des emplois ci-dessus détaillés

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

La secrétaire de séance,

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANGUES

M. Philippe ECHEVERRIA



Mme Marlène BONNARDET